

Le 14 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 14 juin 2010 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-163-06-10

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JUIN 2010**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6x) Interdiction d'accès aux automobiles sur les terrains de jeux: soccer, football et pétanque
- 6y) Autorisation de signatures : agrandissement et rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc : addenda #1 : protocole d'entente

Remis à une date ultérieure :

- 6r) Facture : Côté Chabot Morel, architectes : agrandissement et rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc
- 6w) Facture : Roche ltée : plans et devis du système de réfrigération et agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010**

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-164-06-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 10 mai 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2010**

c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

d) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-165-06-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 17 mai 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2010**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-166-06-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 25 mai 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2010**

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-167-06-10

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud**

**APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 7 juin 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

### **MOT ET RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Signalisation de la sortie de l'autoroute;
- Exposition agricole : bonne entente avec le représentant monsieur Marc Dufresne;
- Souper pour la chambre de commerce;
- Fête des voisins;
- Négociations avec Mécanarc pour le Centre récréatif Chantal Petitclerc;
- CAPSA : rivière de la Chevrotière;
- Parc industriel;
- Agrandissement d'industrie;
- Rencontre avec la Corporation de développement économique;
- Pavillon du centre de personnes autonomes « André Darveau »;
- Chambre de commerce de l'Ouest pour un agent de développement;
- Plusieurs personnes pour des terrains à vendre.

SM-168-06-10

### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT**

que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin**

**APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles de mai 2010 au montant de 414 354,13 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	46 928,53 \$
comptes à payer :	51 450,31 \$
11-05 :	148 937,01 \$
11-05 :	23 787,50 \$
20-05 :	3 876,10 \$
20-05 :	4 042,23 \$
27-05 :	4 209,13 \$
27-05 :	17 540,35 \$
01-06 :	84 210,23 \$
03-06 :	29 372,74 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2010**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 mai 2010 et est disposé à répondre aux questions.

SM-169-06-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 221-56-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 221 N.S. AFIN DE CORRIGER LA NORME POUR LA LOCALISATION DES ACCÈS DES VÉHICULES AU TERRAIN**

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a eu aucune objection ou commentaire à l'assemblée publique de consultation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 221-56-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 221 N.S. afin de corriger la norme pour la localisation des accès des véhicules au terrain.

**RÈGLEMENT NO 221-56-2010**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 221 N.S. afin de corriger la norme relative à la localisation des accès des véhicules sur un terrain.

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 221 N.S. est entré en vigueur le 27 mars 1991 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** cette demande est pour se conformer aux impératifs de certains modèles de constructions de maisons ;

**ATTENDU QU'**il est important pour la municipalité de stimuler tous les secteurs d'activités économiques ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 10 mai 2010;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:**

**QUE** le règlement #221-56-2010 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement porte le titre de "**règlement no 221-56-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 221 N.S.** afin de corriger la norme pour la localisation des accès des véhicules au terrain.

**ARTICLE 2 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de modifier la norme d'implantation pour la localisation des accès des véhicules à un terrain situé près d'une intersection de rue.

**ARTICLE 4 ACCÈS DES VÉHICULES AU TERRAIN**

Le premier paragraphe de l'article 10.2.1 concernant la localisation des accès doit se lire comme suit :

*"Aucun accès ne doit être aménagé à moins de six (6) mètres d'une intersection. Cette distance est mesurée à partir du point d'intersection des lignes d'emprise de rue".*

La distance minimale séparant deux accès sur un même terrain et sur une même rue est fixée à 7,5 mètres".

**ARTICLE 5 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

SM-170-06-10

**ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL POUR LES AVIS PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** les articles 337 et 345 de la *Loi des cités et villes* obligeant à déterminer les endroits d'affichage des avis publics ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil désigne l'Église et l'Hôtel de ville pour l'affichage des avis publics.

SM-171-06-10

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 19 AU 30 JUILLET  
2010 : SEMAINES DE LA CONSTRUCTION**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le bureau municipal soit fermé au public du 19 au 30 juillet 2010 inclusivement.

SM-172-06-10

**DEMANDE DES EMPLOYÉS DE BUREAU : HORAIRE D'ÉTÉ**

**CONSIDÉRANT** que le bureau est peu achalandé le vendredi après-midi;

**CONSIDÉRANT** que les bureaux d'ingénieurs sont fermés le vendredi après-midi et qu'il est très difficile de rejoindre les fonctionnaires du gouvernement à cette période estivale;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de donner une heure par jour de plus à l'ouverture du bureau pour les contribuables;

**CONSIDÉRANT** que cet horaire serait approprié vu l'horaire des employés de voirie;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise, pour l'été 2010, l'essai de l'horaire suivant :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00.

SM-173-06-10

**SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE : MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'étude et l'analyse du système téléphonique suite au nouveau poste d'adjointe-administrative aux loisirs fait par le directeur des loisirs;

**CONSIDÉRANT** que les coûts seront payés en deux ans en retour sur l'investissement;

**CONSIDÉRANT** qu'une fois les travaux faits, il y aura une économie de 4 799,\$ après deux ans;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura un meilleur service;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le directeur général / greffier-trésorier à procéder aux modifications du système téléphonique tel que présenté pour un montant estimé à 8 500,\$, taxes en sus.

SM-174-06-10

**APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2009 DE L'OFFICE  
MUNICIPALE D'HABITATION**

**CONSIDÉRANT** le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières finissant le 31 décembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville paie 2 973,\$ à l'Office municipal d'habitation pour la partie municipale du déficit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 en considérant le déficit réalisé au montant de 29 729,\$ réparti comme suit :

- Société d'habitation du Québec : 26 756,\$
- Ville Saint-Marc-des-Carières : 2 973,\$

SM-175-06-10

**ENGAGEMENT DE DEUX ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2010**

**CONSIDÉRANT** la demande d'emploi estival afin de remplir différentes tâches tant au niveau voirie qu'en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des curriculum vitae et rencontres d'évaluation par le directeur des travaux publics et le responsable en urbanisme et développement économique et social;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'on engage messieurs Daniel Gariépy et Christopher Bertrand, répondant aux critères d'embauche, jusqu'à la fin d'août 2010 ou avant pour un emploi estival.

**QUE** la rémunération soit de 12,\$ de l'heure.

**QUE** cette embauche ne soit pas régie par la convention collective en vigueur.

SM-176-06-10

**LOCATION D'UN VTT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010**

**CONSIDÉRANT** les nombreux déplacements à faire et des tâches récurrentes à exécuter aux différents terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT** que durant la période estivale, les besoins de transport sont plus fréquents pour les étudiants et employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil loue un VTT appartenant à monsieur Ghislain Letellier pour la période de mai à octobre pour un montant de 1 000,\$ incluant l'entretien et les réparations.

**QUE** la Ville paie le carburant et les assurances supplémentaires, s'il y a lieu.

SM-177-06-10

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil à présenter une demande financière à ce programme;

**CONSIDÉRANT** la réfection de voirie de la rue Beauchamp à partir de l'avenue St-Marcel jusqu'à l'avenue Beauchemin;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil demande une contribution financière de 20%, soit 80 000,\$ des coûts établis par la firme d'ingénieurs BPR infrastructures inc., au montant de 400 000,\$ dont copie est transmise au dossier du programme d'amélioration du réseau routier.

SM-178-06-10

**LOCATION D'UN CAMION POUR LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission à Automaxi pour une location de camion pour une durée de 12 semaines;

**CONSIDÉRANT** que durant la période estivale, les besoins de transport sont plus fréquents pour les étudiants et employés municipaux;



**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
APPUYÉE DE madame Émilie Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil loue un camion chez Automaxi au montant de 190,\$, taxes incluses, par semaine pour une durée de 12 semaines.

**QUE** ce montant inclut l'entretien et les réparations ainsi que les coûts de l'immatriculation.

**QUE** ce véhicule soit assuré avec les assurances de la Ville.

SM-179-06-10

**SOUSSIONS : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX :  
RUE MATTE PHASE IV**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçus dont voici le détail, taxes en sus :

LVM inc.	11 788,40 \$
Qualitas	12 295,00 \$
Laboratoires d'expertises	14 120,60 \$

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la soumission de LVM inc. soit acceptée au montant de 11 788,40 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le prolongement de la rue Matte phase IV.

SM-180-06-10

**ADOPTION DU PLAN PROJET D'IMPLANTATION ET DU PLAN  
DE LOCALISATION DES FONDATIONS**

**CONSIDÉRANT** la demande du responsable en urbanisme et du développement économique et social à ce qu'il y ait un plan projet d'implantation et un plan de localisation des fondations;

**CONSIDÉRANT** les justifications élaborées par le responsable à ce dossier;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le Conseil sur ce dossier et que la plupart des municipalités demandent un plan projet d'implantation et un plan de localisation des fondations;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil oblige le plan projet d'implantation et le plan de localisation des fondations à tout contribuable demandant la construction de bâtiment principal tels que : résidences unifamiliales, jumelées, bifamiliales, multifamiliales, de commerces, d'industries ou d'institutions.

**QUE** cette obligation soit retrouvée à l'intérieur de nos règlements d'urbanisme lors de leurs refontes.

SM-181-06-10

**ENTENTE : PLAN PROJET D'IMPLANTATION ET PLAN DE LOCALISATION DES FONDATIONS : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENŒUR-GÉOMÈTRE**

**CONSIDÉRANT** la négociation faite du responsable en urbanisme afin d'avoir un prix concurrentiel pour les plans projet d'implantation et plans de localisation des fondations pour toutes les phases du développement résidentiel de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte l'entente de Maurice Champagne, arpenteur-géomètre selon les coûts suivants, taxes en sus :

- 750,\$ : habitation unifamiliale isolée;
- 900,\$ : habitation bifamiliale jumelée.

**QUE** le responsable en urbanisme soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville cette entente pour le plan projet d'implantation et le plan de localisation des fondations avec Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

SM-182-06-10

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de la Corporation de développement économique pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil municipal pour le développement économique de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte de verser une subvention de 25 000,\$ à la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières afin de la soutenir dans sa mission pour l'année 2010.

**QUE** ce montant soit pris au poste #02-629-00-970.

SM-183-06-10

**APPROBATION: SURVEILLANCE DES TRAVAUX :**  
**AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS AU CENTRE**  
**RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC: ROCHE LTÉE**

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une surveillance pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin**  
**APPUYÉE DE madame Émilie Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES**  
**CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la soumission datée du 1<sup>er</sup> juin 2010 de Roche ltée au montant de 46 130,\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux pour l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

**QUE** le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08021-711 à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-184-06-10

**APPROBATION: SURVEILLANCE DES TRAVAUX :**  
**AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS AU CENTRE**  
**RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC: CÔTÉ CHABOT**  
**MOREL, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une surveillance pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud**  
**APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES**  
**CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la soumission datée du 26 mai 2010 de Côté Chabot Morel, architectes, au montant de 14 900,\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux pour l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

**QUE** le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08021-711 à même le règlement 297-00-2010-E.

**MOTION DE FÉLICITATIONS : MARIAGE DE MONSIEUR MARTIN SAUVAGEAU**

Le Conseil municipal tient à féliciter monsieur Martin Sauvageau et madame Hélène Leduc qui se marieront le 26 juin 2010. Un bon d'achat de 50,\$ dans un de nos commerces leur sera transmis avec tous les vœux de bonheur selon la politique de civilité de la Ville.

SM-185-06-10

**FACTURE : LVM INC. : AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS AU CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE madame Émilie Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #F023-52463 au montant de 4 870,\$, taxes en sus, pour l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc à LVM inc.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-186-06-10

**FACTURES : BÉDARD GUILBAULT : VÉRIFICATION DES LIVRES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures au montant de 21 675,\$, taxes en sus, à Bédard Guilbault dont voici le détail :

#52502	Mise à jour de l'inventaire permanent	1 575,\$
#52403	Reddition de comptes	950,\$
#52504	Consultations, rencontres et discussions	1 650,\$
#52505	Vérification des livres et comptes	17 500,\$

SM-187-06-10

**FACTURE : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-  
GÉOMÈTRE : DESCRIPTION TECHNIQUE : RUE ROSAIRE  
SAVARD**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #10-M4741 au montant de 460,\$, taxes en sus, pour la description technique de la nouvelle rue Rosaire Savard à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-62901-453.

SM-188-06-10

**FACTURE : GÉNIVAR : PROLONGEMENT DE LA RUE MATTE  
PHASE IV**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #111404 au montant de 17 500,\$, taxes en sus, pour le prolongement de la rue Matte phase IV à Génivar.

**QUE** ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-189-06-10

**INTERDICTION D'ACCÈS AUX AUTOMOBILES SUR LES  
TERRAINS DE JEUX: SOCCER, FOOTBALL ET PÉTANQUE**

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des joueurs, autant de la pétanque, du football ou du soccer, est une priorité pour le Conseil et l'école secondaire;

**CONSIDÉRANT** qu'avec cette interdiction d'accès aux automobiles et autres véhicules motorisés tels que VTT, on limitera les possibilités de vandalisme sur ces terrains;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil interdise l'accès aux terrains de pétanque, du football et du soccer pour les activités sportives relevant de la Ville.

SM-190-06-10

**AUTORISATION DE SIGNATURES : AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATIONS AU CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL  
PETITCLERC : ADDENDA #1 : PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées au protocole d'entente de l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente pour l'agrandissement et les rénovations au Centre récréatif Chantal Petitclerc.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-191-06-10

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE madame Émilie Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 21h40.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.    Guy Denis, maire